

SPORT TAMBOURIN



REGLEMENT SPORTIF

EDITION 2027

Validé par le comté directeur Août 2026

TABLE DES MATIERES

Chapitre 1: Guide et généralités de fonctionnement.

Chapitre 2: Le règlement du jeu extérieur et salle

Chapitre 3: Arbitrage et Sanctions

CHAPITRE 1

Guide des généralités de fonctionnement

Généralités de fonctionnement

Ce Guide vient en complément du règlement sportif fédéral. Il explicite les règles propres aux compétitions gérées par la ligue Occitanie de tambourin (LOT)

Il est communiqué à tous les présidents de clubs disputant les compétitions organisées par la ligue Occitanie de tambourin.

Il est à la disposition de tous les licenciés sur le site de LOT

Tous les points composant ce Guide Règlement sont susceptibles de modification sur proposition du Comité Directeur de la LOT

Pour tous les points qui ne sont pas abordés dans le règlement de la ligue, le règlement de la FFJBT téléchargeable sur le site de la FFJBT est appliqué.

ARTICLE 1.1 Inscriptions et Obligations des Clubs

1-1-1 Afin de pouvoir participer aux différentes compétitions sportives organisées par la LOT, les clubs doivent être à jour de leur affiliation à la FFJBT pour la saison.

1-1-2 Les clubs doivent engager leurs différentes équipes avant le 15 septembre de l'année en cours pour le championnat en salle et le 31 Janvier pour les championnats extérieurs. Après la date butoir la LOT se réserve le droit de refuser les équipes en fonction de l'avancement des calendriers.

Afin de garantir un championnat de ligue équilibré et garantissant l'éthique du tambourin, la ligue n'autorisera dans la composition des équipes engagées que des joueurs (euses) issus des catégories départementales, régionales et de nationale 2 durant la saison précédente (inclus les sur-classements survenus durant cette saison) et ne comporter au maximum que 2 transferts sur la feuille de match.

1-1-3 Les clubs engagés en championnat de Ligue Occitanie sénior doivent posséder au minimum une équipe de jeunes licenciés (es) à la FFJBT et évoluant en championnat salle ou/et en extérieur.

1-1-4 Le comité directeur décide en début de saison du montant de l'engagement dans les différentes compétitions de la Ligue.

Compétitions officielles

ARTICLE 1.2 les Compétitions :

Les compétitions officielles sont ouvertes à tous les Clubs agréés et affiliés à la FFJBT et dépendant de la LOT.

Toutefois des clubs domiciliés hors de la Région Occitanie peuvent être intégrés dans les différents championnats sur leur demande à la condition qu'ils respectent tous les autres critères. Exception est faite pour le championnat de ligue sénior extérieur où une seule équipe d'une autre région sera acceptée. **Si** plusieurs équipes, extérieures à la région, sont susceptibles d'intégrer le championnat de Ligue, des matchs de barrages seront mis en place pour déterminer l'invité.

1.2.1 Compétitions officielles Régionales

1.2.1.1 - En Extérieur

- Championnats Masculins : Championnat de Ligue sénior
- Championnats Jeunes : Poussins, Benjamins, Minimes et Cadets
- La coupe d'Occitanie jeunes
- Coupe de la Ligue sénior « Nelson Paillou »
- Championnat départemental (si délégation de la FFJBT)
- Championnat découverte Ligue

1.2.1.2 - En Salle

- Championnats Jeunes : Poussins, Benjamins, Minimes et Cadets
- Championnat départemental (si délégation de la FFJBT)
- Coupe de la Ligue jeunes

Phases finales des championnats de France en salle : (organisées par la FFJBT)

Les équipes championnes d'Occitanie peuvent participer, selon les modalités décrites par le règlement de la FFJBT, aux phases finales du championnat de France et prendront à leur charge les frais d'engagement.

Les Autres compétitions organisées par la ligue :

Le trophée Léopold Bellas
Coupe vétéran « Gilles Fermaud »

Rencontres Promotionnelles

Parmi les compétitions qu'elle organise, La LOT se réserve le droit de désigner certaines rencontres comme des rencontres promotionnelles. Ces rencontres seront indiquées à l'avance aux clubs y participants par la LOT. Les lieux, dates et horaires de ces rencontres ne pourront être modifiés qu'avec l'accord de la Ligue.

ARTICLE 1.3 Organisation des compétitions

Le comité directeur de la LOT désigne le ou les organisateur(s), la date et le terrain sur lequel se déroulent :

- Le Tournoi vétéran
- Le Trophée Bellas
- La coupe de la Ligue « Nelson Paillou »
- Les plateaux Jeunes des championnats en salle
- La coupe d'Occitanie Jeunes

Les organisateurs de ces manifestations doivent se conformer au cahier des charges établi avec la LOT. Une convention bipartite est signée entre la ligue et l'organisateur.

ARTICLE 1.4 Championnats Régionaux

ARTICLE 1.4.1 Les Séries des championnats en Extérieur et en Salle

- **En série Ligue**, seul un championnat extérieur est organisé par la LOT. Il est constitué d'une poule de 8 équipes, 1 seul club peut être représenté à ce niveau. Un seul club hors région peut participer au championnat sur invitation, demande adressée par courriel à la Ligue Occitanie et après avoir terminé à un rang de H1 permettant la montée ou un rang de N2 entraînant la descente en Ligue.
- **En championnat jeune** : la LOT organise un championnat en salle et un championnat en extérieur
Quatre catégories sont représentées : Poussins, Benjamins, Minimes et Cadets
Les clubs peuvent inscrire plusieurs équipes dans chaque catégorie.
Dans chaque catégorie les équipes sont classées en fonction du classement RACE.
Le prêt de joueurs est autorisé entre clubs pour la saison (salle ou/et extérieur) à condition que le club prêteur ne possède pas d'équipe dans la même catégorie. Le joueur ne peut jouer que dans un seul club en catégorie jeune.

ARTICLE 1.5 Les résultats

1.5.1 Homologation

Pour être homologués, les résultats doivent être inscrits sur **les feuilles de match officielles** téléchargeable sur le site de la LOT.

Les feuilles de match doivent être **remplies avant la rencontre** (noms des équipes, des joueurs, n° de licences, et signatures des joueurs et des entraîneurs pour les jeunes), **et complétées après la fin de** celle-ci (score, réclamations éventuelles, signatures des capitaines, entraîneurs et arbitres).

En cas de litige, les renseignements inscrits sur la feuille de match engagent la responsabilité des clubs concernés et des arbitres.

La commission championnat de la LOT vérifie les feuilles de match sans qu'il n'y ait de réclamation et **prend des sanctions** le cas échéant.

1.5.2. Communication

Pour le championnat de Ligue extérieur: Le club recevant doit enregistrer le résultat de la rencontre **le Lundi Midi dernier délai** qui suit la rencontre, sur l'interface du site internet de la ligue

(<http://www.tambourin-ligueoc.fr>) et envoyer une copie sur fdm@tambourin-ligueoc.fr (même délai).

Pour les plateaux salle ou extérieur « jeunes » : Le club organisateur doit transmettre les feuilles de match et licence des plateaux **le DIMANCHE soir** : sur fdm@tambourin-ligueoc.fr .

Pour toutes les autres compétitions de la LOT :

La feuille de match est scannée ou photographiée et envoyée par email **UNIQUEMENT** après la rencontre à la ligue sur : (fdm@tambourin-ligueoc.fr).

Par email, la feuille de match en pièce jointe devra être au format PDF ou JPEG, elle devra être lisible, **l'objet du mail devra comporter, la rencontre, la date et la compétition.**

Chaque équipe doit garder un exemplaire virtuel (scan ou photo) de la feuille de match.

Les résultats ainsi que le classement seront visibles sur le site de la LOT.

ARTICLE 1.6 Les calendriers :

ARTICLE 1.6.1 Championnat de ligue et coupe de la ligue Adulte:

Établissement des calendriers :

En début de saison les calendriers seront établis en deux étapes :

Un pré calendrier comportant les différentes journées est envoyé aux clubs de ligue. Ces derniers devront renseigner les dates et horaires auxquels ils comptent recevoir et devront les retourner à la LOT, dans le délai imparti.

Un calendrier sera établi qui pourra être modifié avec l'accord des deux clubs dans le nouveau délai imparti. **L'accord par e-mail des deux clubs est obligatoire** pour enregistrer ces modifications et établir le calendrier définitif.

Déplacement des rencontres en cours de championnat

Le déplacement des rencontres peut être autorisé selon les modalités suivantes :

Les équipes peuvent **avancer** une rencontre avec l'accord des deux clubs, un email doit être envoyé par les deux clubs à la LOT **7 jours** avant la date prévue initialement. Sans réponse sous 48H de la LOT le report est validé.

Les équipes peuvent en cas de force majeure, **avec justificatif** envoyé à la ligue, demander à **repousser** une rencontre, la demande doit être faite 3 jours minimum avant la date prévue dans le calendrier. L'accord par retour de mail de la LOT est obligatoire pour valider le report.

ARTICLE 1.6.2 Championnat de ligue et coupe de la ligue Jeunes :

Établissement des calendriers :

Le calendrier du 1^{er} plateau sera établi en fonction du classement RACE, qui tient compte des résultats de la catégorie et celui de la catégorie inférieure de la saison précédente :

Le résultat du classement RACE sera présenté aux clubs concernés. Ceux-ci auront la possibilité de demander, sur argument, une réévaluation de leur classement. La commission du championnat pourra prendre en compte ces remarques dans la constitution des poules.

Un calendrier est fixé pour chaque catégorie sur chacun des plateaux par la commission championnat de la LOT ; Il est communiqué aux clubs au moins une semaine avant la tenue du plateau.

Déplacement des rencontres en cours de championnat

Le déplacement des rencontres n'est pas autorisé compte tenu de la formule de championnat retenue en poussins/benjamins, pour les minimes/cadets les matchs seront organisés après entente entre les clubs concernés dans la période désignée par la LOT.

ARTICLE 1.6.3 Coupes Occitanie adultes et jeunes :

La Ligue Occitanie peut organiser les coupes d'Occitanie. Dans ce cas, pour les jeunes un tirage au sort sera effectué, au premier tour l'équipe la moins bien classée sur le classement RACE recevra.

Pour les adultes un tirage au sort sera effectué, la 1^{ère} équipe tirée au sort dans chaque binôme recevra.

CHAPITRE 2

Règlement

Jeu en Extérieur

ARTICLE 2.1 Programmation des rencontres

Les rencontres du championnat de ligue se jouent soit :

- le vendredi en nocturne (après 21H) avant le 1^{er} Mai avec l'accord écrit des deux clubs
- Le vendredi en nocturne (à partir de 22h) après le 1^{er} mai avec l'accord écrit des deux clubs
- le samedi après-midi.
- le samedi en nocturne (même règle que pour le Vendredi)
- le dimanche matin avec l'accord écrit des deux clubs.
- le dimanche après-midi.
- le dimanche en nocturne (même règle que pour le Vendredi)
- un soir de semaine avec l'accord écrit des deux clubs **et de la LOT.**
- un jour férié ou veille au soir avec accord écrit des 2 clubs.

Les rencontres des catégories Poussins, Benjamins, se jouent :

- le dimanche matin et après-midi sous forme de plateaux.

Pour les Minimes et Cadets sous forme de rencontres en 13 jeux avec montée et descente après chaque rencontre sur un nombre de journées décidées par la commission de la LOT. Le champion d'Occitanie est le vainqueur de la dernière journée sur le terrain 1.

ARTICLE 2.2 Arbitrage des rencontres

Dans toutes les séries, chaque rencontre doit être arbitrée, l'arbitre doit être un licencié à la FFJBT.

Le club qui reçoit est sollicité pour l'arbitrage. Les juges de ligne ne sont pas obligatoires mais conseillés.

ARTICLE 2.3 Déroulement des championnats gérés par la LOT

ARTICLE 2.3.1 LIGUE REGIONALE SENIOR

Le championnat se déroule en une seule phase, il est composé de 8 équipes.
Les équipes se rencontrent en match aller/retour.
Le décompte des points est conforme au règlement de la FFJBT

A l'issue du championnat la première équipe occitane du classement est déclaré champion d'Occitanie.

ARTICLE 2.3.2 Accession à la Nationale 2

Voir règlement fédéral

Particularité:

Une équipe classée au-delà de la quatrième place du championnat de ligue ne peut prétendre à l'accession en Nationale 2

ARTICLE 2.3.3 Descente en Série Départementale :

L'équipe classée dernière descend en série Hérault 1.

L'équipe classée avant dernière effectue un match de barrage contre le second de Hérault 1.

Particularité.

Si une équipe est rétrogradée de série ligue (forfait général, rétrogradation d'une N2 du même club ...) l'équipe ne pouvant se maintenir sportivement au regard du classement de la ligue la mieux classée sera repêchée.

ARTICLE 2.3.4 Equipe intégrant la série ligue :

La première équipe en série Hérault 1 en capacité de monter et accède à la ligue.

La deuxième équipe en série Hérault 1 en capacité de monter effectue un match de barrage contre l'avant dernier de Ligue.

Une équipe classée au-delà de la quatrième place du championnat de H1 ne peut prétendre à l'accession en Ligue (classement général de la H1).

Ces deux équipes seront désignées par le gestionnaire du championnat Hérault 1 au regard de son règlement. Le respect de l'article 1.2 du présent règlement peut obliger l'organisation de matchs de barrages entre équipes extérieures à la région Occitanie.

Un même club ne peut avoir 2 équipes en série Ligue.

ARTICLE 2.3.5 Cas de repêchages :

Dans le cas ou malgré ce règlement et après l'engagement des équipes dans le championnat l'effectif de ligue ne compte pas 8 équipes, un repêchage serait effectué selon le procédé suivant (à la condition de respecter l'article 1.4) :

- Le dernier de ligue est repêché

ARTICLE 2.4 Coupe de la Ligue « Nelson Paillou »

Les équipes engagées en championnat de Ligue peuvent s'inscrire en coupe de la ligue à l'exception de l'équipe non domiciliée en Occitanie.

Les finales se jouent sur Terrain neutre, les terrains seront choisis par la ligue Occitanie au moins un mois avant la rencontre

La première équipe tirée au sort est considérée comme l'équipe « recevante », **elle doit fournir un arbitre central.** Chaque équipe fournira un juge de ligne.

La règle des 3 titulaires ne s'applique pas pour la coupe ainsi que pour le décompte concernant le « sur classement » des joueurs. Tous les joueurs ayant une licence Ligue ou d'un **niveau inférieur** peuvent participer.

ARTICLE 2.5 Jeu en Extérieur et en Salle JEUNES

ARTICLE 2.5.1 Les plateaux

Le championnat se déroule sous forme de plateaux de Mars à Juin pour l'extérieur et d'Octobre à Février pour la salle

Dans chaque catégorie quatre plateaux sont organisés :

Pour les poules de 4 équipes deux plateaux de brassage, un de classement et une phase finale qui permet de déterminer le vainqueur.

Pour les poules de 3, deux plateaux de brassage, les 2 derniers plateaux se joueront sur des matchs aller-retour pour déterminer le vainqueur.

Lors des plateaux de brassage, dans chaque poule, l'équipe classée dernière descend dans la poule placée immédiatement en dessous, celle qui termine première monte dans la poule supérieure.

Les équipes forfaités sur un plateau seront automatiquement rétrogradées pour le plateau suivant.

Les dates et lieux de déroulement des plateaux sont fixés par la commission championnat de la LOT.

La première équipe d'Occitanie sera déclarée Championne d'Occitanie, les deuxième et troisième complètent le podium.

Le règlement de la compétition est stipulé sur le calendrier envoyé aux équipes avant le début de la compétition.

ARTICLE 2.5.2 Les rencontres et classement

Les rencontres se jouent au temps, 35min de match et 5 min d'échauffement pour les poules de 4 équipes et 40 min de match et 5 min d'échauffement pour les poules de 3 équipes.

Un seul temps mort de 30s est attribué à chaque équipe durant le match, à utiliser dans les 20 premières minutes du match.

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, et lorsque le jeu commencé est terminé, il y a match nul.

Un jeu commencé avant la fin du temps réglementaire doit être terminé, même lorsque le temps est dépassé.

L'équipe qui comptabilise le plus de jeux a match gagné.

Le classement final se fait selon le décompte de points suivant : match gagné 3 points, égalité 2 points, match perdu 1 point. En cas d'égalité le goal average particulier, puis général, puis nombre de jeux gagnés, puis nombre de jeux encaissés, puis tirage au sort par la commission championnat déterminera le classement.

ARTICLE 2.5.3

Pour tout autre aspect concernant le déroulement de la partie, le jeu, l'arbitrage, les résultats, les actions, etc..., qui n'ont pas été précisés dans ce chapitre, les règles du tambourin en extérieur et en salle du règlement fédéral sont appliquées.

CHAPITRE 3

Arbitrage et Sanctions

L'arbitre

ARTICLE 3.1

En cas d'incident, tout membre du comité directeur de la LOT, présent à la rencontre, peut être amené à établir un rapport s'il n'est pas concerné directement par l'incident et licencié dans un des clubs mis en cause.

Dans le cas du départ forcé d'un arbitre (blessure, etc.), un arbitre, licencié à la FFJBT, sera désigné par le capitaine de l'équipe recevant.

Les Réclamations

ARTICLE 3.2

Pour être recevable, les réclamations concernant la rencontre en cours doivent être consignées par le capitaine réclamant sur la feuille de match.

Cette dernière doit être signée par le capitaine adverse, qui est avisé qu'une réclamation est portée contre son équipe, et contresignée par l'arbitre.

L'arbitre peut adresser à la LOT un rapport sur la réclamation.

Le club réclamant adressera **obligatoirement sous huitaine** à la LOT un rapport circonstancié pour confirmer sa réclamation.

Toute autre réclamation, qui ne concerne pas automatiquement la rencontre en cours, doit être adressée par courriel (fdm@tambourin-ligueoc.fr) à la LOT. Le club réclamant devra fournir tous les détails nécessaires et toute preuve qu'il jugera utile pour étayer sa réclamation, de manière à ce que la LOT puisse prendre les décisions/sanctions adéquates.

La LOT demandera en fonction du type de réclamation à la commission compétente (discipline ou règlement/ championnat) de traiter sous **15** jours les litiges.

ARTICLE 3.3

Un club faisant l'objet d'une réclamation sera informé du contenu et des motifs de celle-ci, avant que la Commission compétente ne statue sur le litige. Le club pourra ainsi apporter toutes les informations qu'il jugera utile.

Les clubs concernés pourront faire appel de la décision de la commission.

Suite à une décision de la commission discipline de la LOT les clubs ou licenciés concernés pourront faire appel sous Quinzaine à la commission de discipline de la FFJBT.

Suite à une décision de la commission règlement/ championnat les clubs ou les licenciés concernés pourront faire appel auprès du comité directeur de la LOT

Les Sanctions

ARTICLE 3.4 Les sanctions prononcées par la commission de arbitrage/championnat

Ces sanctions pourront être sportives et/ou financières et déterminées selon la gravité de l'infraction, soit :

- Modification du résultat de la rencontre incriminée (match perdu par forfait ou par pénalité suivant le cas)
- Faire rejouer la rencontre.
- Enlever les points acquis de façon non réglementaire à une équipe.
- Pénalité financière dans le cas où une équipe se serait déplacée pour une rencontre et que l'équipe « recevant » aurait été forfait (indemnité : 0,30 cts le KM).

Sanction concernant les clubs.

Pour tout forfait : sanction financière (voir la fiche tarifaire LOT) et sanction sportive moins 2 points de pénalité.

Pour tout manquement concernant la feuille de match : sanction financière et retrait de point, voir la fiche tarifaire LOT.

Types d'erreurs (liste non exhaustive) type :

- feuille de match non transmise ou hors des délais
- Pas de numéro de licence
- Erreur sur la catégorie
- Pas de date ou erreur de date
- Pas de signature des capitaines
- Pas de signature de l'arbitre...

Un club qui ne serait pas à jour du paiement des amendes ne sera pas accepté dans les séries gérées par la ligue (jeunes et adultes) les années suivantes et une demande sera adressée aux autres gestionnaires de compétitions.

Les amendes perçues seront reversées pour la promotion des championnats « jeunes ».

Sanctions concernant les licences :

Un club qui engagerait sur un match, un joueur non licencié à la FFJBT, verra l'équipe concernée rétrogradée à la dernière place du championnat.

Un club qui ferait jouer un jeune avec une licence non valide sera systématiquement rétrogradé dans la poule inférieure.

La Présidente de la commission
Règlements et championnats